

**DELOITTE & TOUCHE
AFRIQUE CENTRALE**

BP 5393 DOUALA

VINKA AUDIT

BP 5689 DOUALA

Commissaires aux comptes

**SOCIETE DES EAUX MINERALES DU CAMEROUN (SEMC)
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS SYSCOHADA
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

SOMMAIRE

RAPPORT GENERAL

ETATS FINANCIERS

- BILAN ACTIF
- BILAN PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE
- NOTES ANNEXES

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

RAPPORT SPECIAL SUR LES REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES VERSEES AUX ADMINISTRATEURS

RAPPORT SUR LA TENUE CONFORME DU REGISTRE DE TITRES NOMINATIFS

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

**A l'attention des Actionnaires de la
Société des Eaux Minérales du Cameroun
« SEMC »
Douala**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, sur :

- L'audit des états financiers annuels de la Société des Eaux Minérales du Cameroun tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025 faisant apparaître des capitaux propres s'élevant à un montant de **FCFA 4 767 320 406**, le compte de résultat qui fait ressortir un résultat net bénéficiaire de **FCFA 840 686 520** pour l'exercice, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives contenues dans les notes des états financiers annuels;
- Les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la Loi.

1. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la **Société des Eaux Minérales du Cameroun**, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes annexes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA, et selon les dispositions du Règlement Général de la COSUMAF. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de votre société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Point clé de l'audit

Le point clé de l'audit est un point qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important lors de l'audit des états financiers annuel de l'exercice 2025.

Ce point a été traité dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble, et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons donc pas une opinion distincte sur ce point.

➤ Evaluation de l'indemnité de fin de carrière (IFC)

Risque identifié

Les engagements de retraites de la SEMC, à prestations définies, sont évalués chaque année avec l'assistance d'un actuairé engagé par la société. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul de l'indemnité de fin de carrière sont décrites dans les notes 16A et 16B des états financiers annuels. Compte tenu de la subjectivité, de la sensibilité de ces hypothèses ainsi que le recours à un spécialiste pour l'évaluation de la provision, nous avons considéré ce point comme un point clé de notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à évaluer la compétence, l'indépendance et l'objectivité de l'actuaire utilisé par la SEMC. Nous avons apprécié le caractère raisonnable de la provision en effectuant la revue des hypothèses actuarielles utilisées et la méthode de calcul de la provision.

Nous avons également revu les informations fournies dans les notes 16A et 16B, afin d'en apprécier le caractère suffisant et la conformité avec le Système Comptable OHADA.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis par la Direction et arrêtés par le Conseil d'Administration en sa séance du 13 avril 2026, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'Annexe 1 du présent rapport des Commissaires aux comptes.

2. AUTRES INFORMATIONS ET VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les règlements, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Fait à Douala, le 21 mai 2026

Les Commissaires aux Comptes

**DELOITTE & TOUCHE
AFRIQUE CENTRALE**


Achille WAFEU
Associé
Expert-Comptable agréé CEMAC

VINKA AUDIT


Geoffroy KAMGA
Associé
Expert-Comptable agréé CEMAC


VINKA Audit SARL
9^e et 10^e étages de l'immeuble CNPS
59, Rue Victoria, Bonanjo
B.P. 5689 Douala Cameroun
Tél. +237 23 34 32 43 / 34 44 45 - 37 30 03 / 7 75 / 76
+237 699 92 01 80 / 81
Fax 237 233 42 86 / 09

ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- Aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- Aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE ;
- Aux prescriptions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA ;
- Aux dispositions du Règlement Général de la COSUMAF.

De manière plus détaillée :

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit prévu par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes.
- Nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- Nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- Nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournit une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- Nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- Nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- Nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été

fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;

- Nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- Nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ETATS FINANCIERS

BILAN – ACTIFDésignation de l'entreprise : **SOCIETE DES EAUX MINERALES DU CAMEROUN**Exercice clos le : **31/12/2025**Adresse : **B.P. : 4036 Douala**Numéro d'identification : **M017900000314L**Durée (en mois) : **12**

REF	ACTIF	Note	31/12/2025			31/12/2024
			Brut	Amortissements / Provisions	Net	Net
AD	Immobilisations incorporelles	3	74 190 403	34 411 362	39 779 041	21 550 201
AE	Frais de développement et de prospection					
AF	Brevets, licences, logiciels et droits similaires		74 190 403	34 411 362	39 779 041	21 550 201
AG	Fonds commercial et droit au bail					
AH	Autres immobilisations incorporelles					
AI	Immobilisations corporelles	3	18 048 263 047	15 069 277 709	2 978 985 338	2 843 663 414
AJ	Terrains		69 353 914		69 353 914	69 353 914
AK	Bâtiments		1 446 495 569	1 079 219 751	367 275 818	282 871 291
AL	Aménagements, agencements et installations		2 020 093 929	1 629 024 908	391 069 021	386 878 690
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		14 166 421 869	12 155 933 891	2 010 487 978	1 972 559 902
AN	Matériel de transport		345 897 766	205 099 159	140 798 607	131 999 617
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	3				
AQ	Immobilisations financières	4	32 235 000	1 000 000	31 235 000	23 235 000
AR	Titres de participation		9 000 000	1 000 000	8 000 000	
AS	Autres immobilisations financières		23 235 000		23 235 000	23 235 000
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		18 154 688 450	15 104 689 071	3 049 999 379	2 888 448 615
BA	Actif circulant H.A.O. (*)					
BB	Stocks et encours	6	3 998 552 816	576 555 494	3 421 997 322	2 270 744 182
BG	Créances et emplois assimilés		902 551 000	399 160	902 151 840	489 695 141
BH	Fournisseurs, avances versées	17	394 291 713		394 291 713	137 282 619
BI	Clients	7	410 426 384		410 426 384	274 069 701
BJ	Autres créances	8	97 832 903	399 160	97 433 743	78 342 821
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)		4 901 103 816	576 954 654	4 324 149 162	2 760 439 323
BQ	Titres de placement	9				
BR	Valeurs à encaisser	10				
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	474 205 854		474 205 854	282 741 022
BT	TOTAL TRÉSORERIE-ACTIF (III)		474 205 854		474 205 854	282 741 022
BU	Écarts de conversion-Actif (IV) (Perte probable de change)					
BZ	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		23 529 998 120	15 681 643 725	7 848 354 395	5 931 628 960

(*) Hors activité ordinaire

BILAN – PASSIFDésignation de l'entreprise : **SOCIETE DES EAUX MINERALES DU CAMEROUN**Exercice clos le : **31/12/2025**Adresse : **B.P. : 4036 Douala**Numéro d'identification : **M01790000314L**Durée (en mois) : **12**

REF	PASSIF (avant répartition)	Note	31/12/2025	31/12/2024
	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES			
CA	Capital	13	1 924 730 000	1 924 730 000
CB	Apporteurs capital non appelé	13		
CD	Primes liées au capital social	14	400 000 000	400 000 000
CE	Écarts de réévaluation	3E	1 620 000	1 620 000
CF	Réserves indisponibles	14	384 946 000	309 500 885
CG	Réserves libres	14	3 349 878	3 349 878
CH	Report à nouveau + ou –	14	1 211 988 008	630 635 665
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte –)		840 686 520	772 281 258
CL	Subventions d'investissement			
CM	Provisions réglementées			
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		4 767 320 406	4 042 117 686
DA	Emprunts et dettes financières diverses			
DB	Dettes de location acquisition			
DC	Provisions pour risques et charges	16	601 063 481	531 377 826
DD	TOTAL DETTES FINANCIÈRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES (II)		601 063 481	531 377 826
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES (I + II)		5 368 383 887	4 573 495 512
DH	Dettes circulantes H.A.O.(*) et ressources assimilées	5	45	500 000
DI	Clients, avances reçues	7		34 560
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	1 794 411 900	756 825 944
DK	Dettes fiscales et sociales	18	593 612 893	489 932 254
DM	Autres dettes	19	91 945 670	95 475 416
DN	Provisions pour risques à court terme	19		
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)		2 479 970 508	1 342 768 174
DQ	Banques, crédits d'escompte			
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20		15 365 274
DT	TOTAL TRÉSORERIE-PASSIF (IV)			15 365 274
DV	Écarts de conversion-Passif (V) (Gain probable de change)			
DZ	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		7 848 354 395	5 931 628 960

(*) Hors activité ordinaire

Désignation de l'entreprise :

SOCIETE DES EAUX MINERALES DU CAMEROUN

Exercice clos le :

31/12/2025

Adresse :

B.P. : 4036 Douala

Numéro d'identification :

M017900000314L

Durée (en mois) :

12

COMPTE DE RESULTAT					
REF	Libellés	Note	31/12/2025	31/12/2024	
TA	Ventes de marchandises A +	21			
RA	Achats de marchandises -	22			
RB	Variation de stocks de marchandises (- ou +)	6			
XA	MARGE COMMERCIALE (somme TA à RB)				
TB	Vente de produits fabriqués B +	21	10 428 258 432	9 956 168 957	
TC	Travaux, services vendus C +	21			
TD	Produits accessoires D +	21	28 728 357	147 974 464	
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)		10 456 986 789	10 104 143 421	
TE	Production stockée (ou déstockage) (- ou +)	6	7 169 376	-66 844 237	
TF	Production immobilisée	21			
TG	Subventions d'exploitation	21			
TH	Autres produits +	21	88 933 417	87 872 591	
TI	Transfert de charges d'exploitation +	12	136 215 789	84 467 138	
RC	Achats de matières premières et fournitures liées -	22	-69 994 856	-60 783 400	
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées (- ou +)	6	849 336 467	192 648 704	
RE	Autres achats -	22	-7 343 371 497	-6 067 931 445	
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements (- ou +)	6	419 849 852	5 346 436	
RG	Transports -	23	-64 119 240	-49 579 185	
RH	Services extérieurs -	24	-783 207 816	-760 291 367	
RI	Impôts et taxes -	25	-197 765 775	-209 140 281	
RJ	Autres charges -	26	-238 205 379	-211 307 704	
XC	VALEUR AJOUTEE (XB + RA + RB) + (somme TE à RJ)		3 261 827 127	3 048 600 671	
RK	Charges de personnel -	27	-1 012 560 209	-994 360 652	
XD	EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC + RK)		2 249 266 918	2 054 240 019	
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations +	28	226 648 472	192 583 117	
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations -	3C&28	-1 162 719 672	-1 100 632 031	
XE	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (XD + TJ + RL)		1 313 195 718	1 146 191 105	
TK	Revenus financiers et assimilés +	29	627 685	1 120 791	
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières +	28			
TM	Transferts de charges financières +	12			
RM	Frais financiers et charges assimilées -	29	-21 728 498	-60 881 585	
RN	Dotations aux provisions et dépréciations financières -	3C&28			
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)		-21 100 813	-59 760 794	
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE + XF)		1 292 094 905	1 086 430 311	
TN	Produit des cessions d'immobilisations +	3D	7 735 155		
TO	Autres produits H.A.O (*) +	30			
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations -	3D	-7 494 584		
RP	Autres charges H.A.O (*) -	30			
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES		240 571		
RQ	Participation des travailleurs -	30			
RS	Impôts sur le résultat -		-451 648 956	-314 149 053	
XI	RESULTAT NET (XG + XH + RQ + RS)		840 686 520	772 281 258	

(*) Hors activité ordinaire

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DES EAUX MINERALES DU CAMEROUN
 Numéro d'identification : M017900000314L

Exercice clos le : 31/12/2025

Durée (en mois) : 12

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE				
REF	Libellés	Note	31/12/2025	31/12/2024
ZA	Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	267 375 748	- 265 789 889
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		1 776 517 149	1 680 330 172
FB	- Actif circulant HAO (1)			
FC	- Variation des stocks		- 1 151 253 140	- 50 752 435
FD	- Variation des créances		- 412 456 699	351 136 545
FE	+ Variation du passif circulant (1)		1 118 326 869	- 504 695 522
	Variation du besoin de financement lié aux activités opérationnelles (FB +FC +FD + FE)		- 445 382 970	- 204 311 412
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)	B	1 331 134 179	1 476 018 760
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		- 18 228 840	- 21 550 201
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		- 990 326 587	- 805 819 122
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		- 8 000 000	-
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		7 735 155	-
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		-	-
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements (somme FF à FJ)	C	- 1 008 820 272	- 827 369 323
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux			
FL	+ Subventions d'investissement reçues			
FM	- Prélèvements sur le capital			
FN	- Dividendes versés		- 115 483 800	- 115 483 800
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D	- 115 483 800	- 115 483 800
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
FO	+ Emprunts			
FP	+ Autres dettes financières		-	-
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E	-	-
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D + E)	F	- 115 483 800	- 115 483 800
ZG	VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B + C + F)	G	206 830 107	533 165 637
ZH	Trésorerie nette au 31 décembre (G+A)	H	474 205 855	267 375 748
	Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N =		474 205 854	267 375 748

[1] à l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).